

Règlement Intérieur

Adhérent Saison 2024/2025



A/ Forfait ou Formule Carte à la Séance de l'adhérent:

1. L'adhérent bénéficiera des activités proposées par Tête Haute Regard au Loin (ci-après nommé THRL) et pour la ou lesquelles l'adhérent s'est inscrit.
2. Le forfait saison ou la(les) carte(s) à la séance sont souscrits pour une durée d'une saison scolaire de début septembre à fin juin.
3. Dans le forfait saison, les périodes de congés scolaires et jours fériés pendant il n'y aura pas de séances (voir calendrier scolaire académie Grenoble) sont incluses; à savoir 2 semaines à Toussaint, 2 semaines à Noël, 2 semaines en Février et 2 semaines à Pâques.
→ Toutefois: THRL se réserve le droit de modifier éventuellement ces semaines tout au long de la saison (formation, stage, par exemple).
4. THRL se réserve le droit certaines absences. Il arrive que durant les vacances scolaires (Toussaint, Vacances d'Hiver, Pâques) les séances continuent partiellement.
5. En cas d'arrêt pour maladie, absence, déménagement, blessure, ou pour tout autre motif, le forfait saison, ou une carte en cours ne sont ni cessibles, ni récupérables, ni remboursables.
6. THRL se réserve le droit d'annuler une séance si:
**Un minimum de 3 participants ne soit pas atteint pour une séance.
**La météo soit trop mauvaise mettant la sécurité en péril.
7. Si la météo est jugée trop mauvaise, une séance d'ALP (AthléLoisirPlage) peut être annulée, et être modifiée en séance marche nordique soit le même jour, soit dans la semaine qui suit. Une séance annulée ne pourra jamais faire objet d'une demande de remboursement.
8. THRL demande l'autorisation à l'adhérent d'utiliser son image à usage exclusif pour une publication sur sa page FaceBook pour la promotion de la Marche Nordique et de l'ALP (AthléLoisirPlage).

j'autorise oui / non

à THRL à utiliser mon image à usage exclusif pour une publication sur ses pages FaceBook et Instagram.

B/ Obligations de l'adhérent:

1. Certificat Médical pour la Marche Nordique et d'ALP (AthléLoisirPlage), justifiant l'aptitude à la pratique de cette (ces) activité(s) n'est pas obligatoire, mais recommandé, afin de vérifier auprès du médecin votre aptitude pour la/les activité(s) choisie(s).
2. Le gilet de sécurité FLUO sera porté par l'adhérent pour toutes les séances de la Marche Nordique.
3. Les bâtons spécifiques pour la Marche Nordique sont de rigueur. Tous les autres bâtons (marche, rando etc) seront refusés.
4. Chaque séance sera obligatoirement confirmée par l'adhérent sur WhatsApp selon le groupe d'activité(s). La bonne organisation en dépend.
5. L'intégralité du forfait saison, ou d'une formule carte est due lors de la souscription. Le paiement jusqu'à 4 chèques est possible, ils seront encaissés avant fin 2024.

Limites de garantie:

"Je déclare avoir pris connaissance et avoir été suffisamment informé(e) sur les conditions d'adhésion, les conditions générales et particulières de vente, y adhère sans restriction, ni réserve, et m'engage à les respecter.

"Je déclare dégager THRL de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserves survenu lors la marche dans l'eau qui relève d'un encadrement bénévole. La partie aquatique n'est pas incluse dans le programme AthleLoisirPlage proposé par THRL. De ce fait, il est de ma responsabilité de veiller à ma propre sécurité en respectant les règles de sécurité. Je certifie être couvert par une assurance responsabilité civile."

Fait à:.....le

SIGNATURE :

THRL - Judith Lapostolle: Confirme que sa structure THRL est assurée par la CNES/AXA par une RCPro, et une individuelle accident, cette dernière protège les adhérents. **THRL - Judith Lapostolle:** Déclare que la partie aquatique n'est pas incluse dans le programme proposé par THRL et relève de l'accompagnement bénévole.

Tête Haute Regard au Loin

Judith Lapostolle - Entraîneur Sportif - Marche Nordique et AthléLoisirPlage
Portable: 06 78 84 08 69 Mail: thrl@orange.fr
SIRET: 31093029200035 APE 8551Z CNES RCPro - AXA n° 0549139020